



CANADA—TERRE NEUVE et LABRADOR

**C-TNLOHE**

L'OFFICE DES HYDROCARBURES EXTRACÔTIERS

# Leçons apprises de l'intervention en cas de déversement du C-TNLOHE

3 décembre 2019

# Leçons apprises

## Principes des plans d'intervention en cas de déversement

1. La santé et la sécurité sont la priorité absolue et ne doivent jamais être compromises;
2. La protection de l'environnement, en mettant l'accent sur la protection des ressources sensibles;
3. Les décisions opérationnelles doivent maximiser le bénéfice environnemental net; et
4. La réponse opérationnelle doit inclure un large éventail de ressources et de technologies.

# Recommandations pour les leçons apprises

## **Point 1 : Une meilleure surveillance et un meilleur suivi des actifs sous-marins pour les installations de production**

- Examiner les procédures actuelles concernant l'amélioration des capacités d'observation et de surveillance des infrastructures sous-marines existantes et futures.
- Assurer l'intégrité de l'infrastructure sous-marine et améliorer les temps de réponse.

**Mesure à prendre** : Les exploitants examineront les opérations actuelles et présenteront au C-TNLOHE un plan permettant d'atteindre l'objectif d'une meilleure surveillance et d'un meilleur suivi de leurs actifs sous-marins.

# Recommandations pour les leçons apprises

## **Point 2 : Revoir et mettre à jour les plans d'urgence des exploitants pour répondre aux attentes des agences gouvernementales**

- Le Service canadien de la faune (SCF) a élaboré des directives qui décrivent les exigences relatives aux plans de préparation et d'intervention en cas de déversement en ce qui concerne la préparation de l'intervention auprès de la faune, l'état de préparation de la surveillance et celui de l'atténuation.

**Mesure à prendre** : Les exploitants examineront leurs plans d'intervention relativement à la faune sauvage et mettront à jour leurs plans d'urgence afin qu'ils soient conformes aux directives dès que possible.

# Recommandations pour les leçons apprises

## **Point 3 : Amélioration de la collecte et du partage des données initiales**

- Problèmes liés à la collecte initiale de données en matière de suivi et de surveillance de la faune.
- Besoin d'un format cohérent dans lequel les données initiales sont recueillies et partagées avec les agences gouvernementales partenaires et les parties prenantes :
  - Ensembles de données de surveillance aérienne;
  - Informations sur les bouées de suivi;
  - Exigences et rapports sur l'observation sur le terrain;
  - Informations des observateurs de la faune, modélisation des trajectoires; et
  - Cartographie.

**Mesure à prendre** : Examiner les exigences initiales en matière de données pour les plans et les formats d'intervention d'urgence.

# Recommandations pour les leçons apprises

## Point 4 : Les exploitants mettront à jour le rapport sur la capacité d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures en mer afin d'y intégrer les leçons apprises

- Les questions relatives aux capacités de confinement et de récupération, à l'équipement utilisé lors des interventions et aux tactiques utilisées par les entrepreneurs d'intervention.
- Le rapport doit être mis à jour en ce qui concerne :
  - Les opérations extracôtières actuelles
  - Les descriptions de l'environnement physique actuel et des ressources à risque
  - Les sources ou les caractéristiques potentielles des pétroles bruts qui incluent des huiles ou des produits dans des cellules de stockage
  - Un résumé de l'inventaire actuel des hydrocarbures qui ont été mis à l'essai à ce jour
  - Une mise à jour de l'évolution et du comportement des déversements d'hydrocarbures
  - Une liste actualisée des équipements disponibles pour le confinement et la récupération auprès des exploitants et des agences d'intervention
  - Un examen des capacités de confinement et de récupération utilisées lors d'interventions dans des conditions environnementales variées
  - Des coopératives et des agences de lutte contre les déversements d'hydrocarbures en mer qui comprennent des capacités de niveau 3, de niveau 2 et d'organisation de l'intervention

**Mesure à prendre** : Ce rapport doit être achevé en 2020 et présenté au forum 2020 sur la prévention et la lutte contre les déversements du C-TNLOHE.